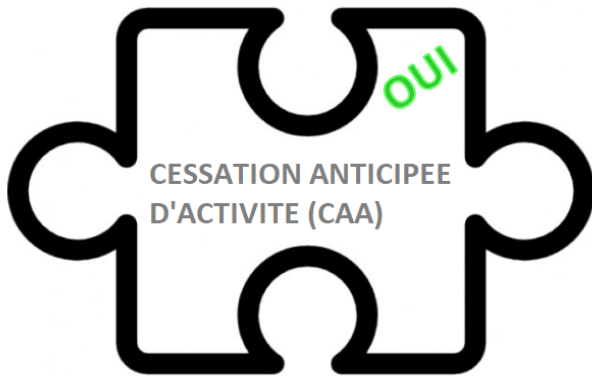


Face à la menace RCC (Rupture Conventionnelle Collective) portée par l'UNSA, **le SNUP** ne vous abandonnera jamais !

abandonnera jamais !

Juin 2019

Le SNUP réclamait 2 accords juridiquement distincts !



Le SNUP a toujours milité pour que les personnels les plus anciens puissent partir le plus tôt possible à la retraite afin de recruter des jeunes et de favoriser la pérennisation des personnels en CDP.



Le SNUP s'oppose à l'idée d'une RCC dans un Etablissement en très bonne santé financière (1,8 Mds€ de résultat en 2018) d'autant que ce dispositif vise à compromettre le statut de la Fonction Publique.

La direction, conseillée par l'UNSA, la CFDT et la CGC a soumis au terme des négociations un accord global unique !



Le SNUP a conscience que la Cessation Anticipée d'Activité (CAA) intéresse un grand nombre d'agents lassés par les réorganisations intervenues ces dernières années... Dans le même temps, des jeunes attendent et espèrent intégrer ce bel Etablissement qu'est la Caisse...

Toutefois, préserver les spécificités de la CDC est notre devoir : nous ne pouvons pas agir de manière hâtive et irresponsable au vu des risques qui courent sur les personnels en ouvrant « la boîte de Pandore ». **Le SNUP ne se fera jamais acheter et rejette ce projet d'accord global unique qui est destructeur et aucunement novateur.**



Fonctionnaires : vous avez des raisons de vous inquiéter !

Les problèmes ont commencé en début d'année lorsque le SNUP, ainsi que toutes les autres organisations syndicales, ont été invités à se réunir pour discuter de la mise en place d'un ~~plan de sauvegarde de l'emploi~~, oups pardon d'une RCC au sein de la CDC.

Si **le SNUP**, mais aussi la CGT, se sont rapidement et **volontairement mis hors-jeu**, **l'UNSA, la CGC ainsi que la CFDT ont été rassurées par la direction qui leur a vanté les mérites du dispositif au point d'en perdre la raison** ! L'argument de vente n'était pourtant pas très convaincant : « l'expérimentation ne peut que concerner l'EP et non la Fonction Publique en son intégralité, puisque contrairement à une administration classique, la CDC revêt un caractère spécial du fait de la dualité de ses effectifs (public et privé) ».

Entre temps, la loi Pacte qui banalise l'EP comme un simple Etablissement financier a été promulguée et la rupture conventionnelle a été introduite dans le projet de Loi de transformation de la Fonction Publique, ce qui a eu pour conséquence **d'attiser les foudres de TOUS les syndicats de la Fonction Publique...** Pour éviter tout accroc chez nous et que le laboratoire CDC donne du crédit à cette mesure phare, un amendement spécifique à la Caisse a été rédigé dans ce même projet de Loi.

Et l'on veut nous faire croire que l'UNSA CDC n'a aucune mauvaise intention et ne veut surtout pas cas casser votre statut !

Privés : vous êtes clairement dans le collimateur !

L'UNSA va vous raconter une jolie petite histoire : la CDC dans un excès de générosité a décidé de donner la possibilité à ses meilleurs éléments de pouvoir faire valoir leurs talents à l'extérieur moyennant le paiement d'un gros chèque, et tout cela, uniquement dans une optique bienveillante ! E. Lombard et O. Sichel seraient-ils devenus des mécènes du monde du travail comme le sont M. Arnault et M. Pinault dans le domaine de l'art ?

Seul **l'UNSA** semble encore croire au père Noël non ? **Le SNUP va vous présenter les choses d'une manière différente** mais notre vision est malheureusement bien plus proche de la réalité.

Dans un contexte de taux bas, il serait bête de ne pas refinancer sa dette non ? **Alors pourquoi se priver de l'arrivée prochaine de ressources fraîches et motivées à bas coût (contractuels de droit public à durée indéterminée, contrats de projet) pour remplacer des privés vieillissants et bien trop onéreux (la pyramide des âges de l'EP fait que les privés sont pour l'essentiel des directeurs d'étude « DET »).**

Et l'on veut nous faire croire que le SNUP est le méchant et l'UNSA le gentil au service des salariés, c'est tellement évident !!!

Une réduction de vos droits : vous pensez ?

Quel que soit votre statut, votre grade ou votre classification, il est nécessaire de garder en tête que le caractère spécifique de l'EP est aujourd'hui menacé. Le processus a commencé en 2018 avec la réforme des instances consultatives du personnel et se poursuit aujourd'hui avec la promulgation de la Loi Pacte et le vote en cours de la Loi de transformation de la Fonction Publique.

L'arrivée massive d'agents précaires pour pallier des départs importants en retraite sur les prochaines années (650 personnes soit 12% des effectifs) combinée à la mise en place de dispositifs pilotes qualifiés de novateurs par l'UNSA comme la RCC tendent à obérer la convention collective des salariés et les acquis sociaux.

Le SNUP vous aura prévenu !



Ne vous trompez pas : le SNUP est votre allié dans ce combat et pas votre ennemi !

